



Communauté de Communes
de la Grande Vallée de la Marne

RAPPORT ANNUEL 2019

**SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS**

*Les communes de la CCGVM
en 2019 :*

Ambonnay

Avenay Val d'Or

Aÿ- Champagne
*(anciennes communes d'Aÿ,
Bisseuil et Mareuil sur Aÿ)*

Bouzy

Champillon

Dizy

Fontaine sur Aÿ

Germaine

Hautvillers

Mutigny

Nanteuil la Forêt

Saint-Imoges

Tours sur Marne

Val de Livre
*(anciennes communes de
Louvois et Tauxières-Mutry)*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L2224-5, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

L'article L. 2224-17-1 du CGCT2015 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Enfin, le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 décrit de nouveaux indicateurs à insérer dans le présent rapport depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce document est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet **www.ccgvm.com**

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier :

- les indicateurs techniques concernent les modes de collecte, les résultats, les déchetteries, les bacs de collecte, la nature des traitements et de la valorisation proposés.

- les aspects juridiques et économiques concernent les relations contractuelles (part des activités en régie/contrats) et le budget du service.

**Communauté de Communes de
la Grande Vallée de la Marne**

Place Henri Martin

51160 AY-CHAMPAGNE

03-26-56-95-20

www.ccgvm.com

info@ccgvm.com

LEXIQUE

AV : Apport Volontaire, l'utilisateur apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

BCMPJ : Briques, Cartons, Métaux, Plastiques, Journaux (flux des « recyclables hors verre »)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux (exemple : REFIOM)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, acides, bases, etc.).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : tout équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou accumulateur.

DMA : Les DMA sont les déchets collectés en porte à porte (ménages et petits professionnels assimilés aux ménages) ainsi que les déchets des déchetteries (hors gravats). Les déchets des communes (espaces verts, balayeuse, manifestations, etc.) ne sont pas considérés comme DMA.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux : regroupent les DDS, DEEE, lampes, piles, etc.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables, tous déchets recyclables (hors papiers)

F.F.O.M : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères.

GEM : Gros ElectroMénager. Il en existe deux catégories : les GEM froid (exemples : réfrigérateur, congélateur, etc.) et les GEM hors froid (exemples : four, lave-linge, etc.)

J.R.M : Journaux, Revues, Magazines.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : ce sont les déchets ménagers et assimilés ramassés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

P.A.P : Porte à Porte, les déchets triés sont collectés au domicile de l'utilisateur.

P.E.T : Polyéthylène Téréphtalate : matière plastique recyclable (bouteilles et flacons simples).

PEHD : Polyéthylène Haute Densité : matière plastique recyclable (bouteilles et flacons complexes : flacons de produits détergents, bouteilles de lait, bouchons de boissons gazeuses).

Redevance Spéciale : service de collecte proposé aux producteurs de déchets assimilés aux ménages (petites entreprises, artisans...) pour leurs déchets courants, hors DIB (traitement sans sujétion technique particulière).

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

T.G.A.P : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

SOMMAIRE

Lexique	2
Sommaire.....	3
Partie A : Présentation générale du service	5
1. Service proposé.....	5
1.1. Territoire.....	5
2. Mode de collecte	5
2. La Collecte des déchets	7
2.1. Collecte en porte à porte.....	7
2.2. Collecte en point d'apport volontaire (PAV)	7
2.3. Collecte en déchetterie	8
3. Le Traitement des déchets	9
3.1. Schéma général.....	9
3.2. Filières de traitement.....	10
4. La communication	12
Partie B : Les indicateurs techniques.....	13
1. La collecte en PAP et en AV.....	13
1.1. OMR et Biodéchets.....	13
1.2. La collecte sélective	14
1.3. Le Suivi qualité du tri	16
2. Bilan de la collecte PAP et AV.....	17
3. La collecte en déchetterie	19
4.1. Les déchets banals	19
4.2. Les déchets spéciaux	21
4.3. Bilan déchetterie.....	23
5. Bilan des quantités collectées	24
5.1 Bilan	24
5.2 Nouveaux indicateurs	26
Partie C : Les indicateurs financiers.....	28
1. Charges de la gestion des déchets.....	28
1.1. Charges fonctionnelles	28
1.2. Charges techniques.....	29
2. Financement du service	29
3. Bilan Financier (Toute la partie à Mettre à Jour)	30
4. Perspective 2019	33
ANNEXES	34

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. SERVICE PROPOSÉ

1.1. TERRITOIRE



Champ d'application :

- 14 communes
- 15 097 habitants¹
- 210,87 km²

2. MODE DE COLLECTE

Type de déchets	Mode de collecte
OMR et biodéchets	Collecte PAP en camion bi compartimenté
Flux BCMPJ (Emballages et papiers)	Collecte PAP
Verre	Collecte PAP par quinzaine et collecte en AV
Déchets des déchetteries	Réseau de 4 déchetteries, rotation à la demande

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements professionnels sous réserve de souscription au service de redevance spéciale (environ 300 entreprises sont concernées par cette collecte, sous réserve qu'elle ne dépasse pas 1 100 L par semaine).

Cette prise en charge fait l'objet des divers contrats, renouvelés au 1^{er} janvier 2018 pour la collecte. Le renouvellement du marché de collecte a notamment vu quelques optimisations comme la collecte des recyclables en sacs (jaunes) sur tout le territoire depuis le 1/01/2018 (4 communes tests ont expérimenté le passage en sacs en 2017 avec un retour positif).

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en PAP (au 01/01/2019)

Lot 1	EDIFI NORD	Collecte simultanée des OMR/biodéchets et des recyclables hors verre en PAP
Lot 2	ECT Collecte	Collecte du verre en PAP par quinzaine

¹ Population totale INSEE applicable au 1^{er} janvier 2019

La population municipale équivalente est de 15 097 habitants (utilisée pour le calcul des ratios).

Le marché de prestations relatif à la gestion des déchets des déchetteries, renouvelé au 1^{er} juillet 2018, a été acté de la manière suivante :

Enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets des déchetteries <i>(au 01/01/2019)</i>		
Lot 1	SUEZ RV NORD EST	Déchets ménagers ordinaires <i>(tout-venant, gravats, bois, déchets verts)</i>
Lot 2	SUEZ RV NORD EST	Déchets ménagers valorisés <i>(cartons et métaux)</i>
Lot 3	BROYAGE NORD EST	Alvéole à déchets verts <i>(déchetterie de Tours sur Marne)</i>
Lot 4	SUEZ RV NORD EST	Déchets des communes <i>(bennes balayeuse et stade, et manifestations)</i>

Autres marchés en cours		
Verre AV	MINERIS	Collecte, transport et traitement du verre issu de la collecte en AV

Prestation gratuite de collecte et traitement		
ECO DDS		Collecte des DDS des particuliers en déchetterie
ECOLOGIC		Valorisation des DEEE <i>(collecte réalisée par ENVIE)</i>
CHIMIREC		Huile de vidange (vidage et traitement)
RECYLUM		Collecte et traitement des lampes et néons usagés
COLLECTORS		Collecte et traitement des cartouches
PNR MR		Collecte des capsules/bidules en AV et des housses agricoles en déchetterie
HER Environnement		Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires
LE RELAIS NORD EST		Collecte et valorisation des TLC
ECOTEXTILE		<i>(Textiles Linges Chaussures)</i>

La collectivité conserve en régie le gardiennage des déchetteries (« haut de quai »).

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1. COLLECTE EN PORTE À PORTE

Le renouvellement du marché de collecte a été l'occasion de réétudier les circuits ainsi que les calendriers de collecte :

Janv. à déc. 2019	OM	Bio déchets	Recyclables hors verre	VERRE SI : semaine impaire SP : semaine paire	OM (2) Habitats collectifs
Lundi	AY CHAMPILLON			AY (SI)	AVENAY VAL D'OR HAUTVILLERS MAREUIL/AY TOURS/MARNE
Mardi	DIZY VAL DE LIVRE		AMBONNAY BISSEUIL BOUZY TOURS/MARNE	FONTAINE/AY (SP) GERMAINE (SP) MUTIGNY (SP) TAUXIERES MUTRY (SP)	
Mercredi	GERMAINE HAUTVILLERS NANTEUIL LA FORET SAINT-IMOGES		AVENAY VAL D'OR AY	AVENAY VAL D'OR (SP) HAUTVILLERS (SP) NANTEUIL LA FORET (SP) SAINT-IMOGES (SP)	
Jeudi	AVENAY VAL D'OR BOUZY TOURS/MARNE		DIZY GERMAINE HAUTVILLERS NANTEUIL LA FO- RET SAINT-IMOGES	AMBONNAY (SP) BISSEUIL (SP) BOUZY (SP) CHAMPILLON (SI) DIZY (SI) LOUVOIS (SP) MAREUIL/AY (SI) TOURS/MARNE (SP)	AY CHAMPILLON
Vendredi	AMBONNAY BISSEUIL FONTAINE/AY MAREUIL/AY MUTIGNY		CHAMPILLON FONTAINE/AY MAREUIL/AY MUTIGNY VAL DE LIVRE		DIZY

2.2. COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles et des bidules sur le territoire intercommunal.



– **La collecte du verre en AV.** Les vidanges sont programmées sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCGVM. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCGVM perçoit un soutien financier à la tonne triée.

– **La collecte des textiles en AV.** Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures non souillées. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés. Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.

– **La collecte des capsules et bidules en AV.** Les bennes sont disposées à l'entrée des déchetteries.

2..3. COLLECTE EN DÉCHETTERIE

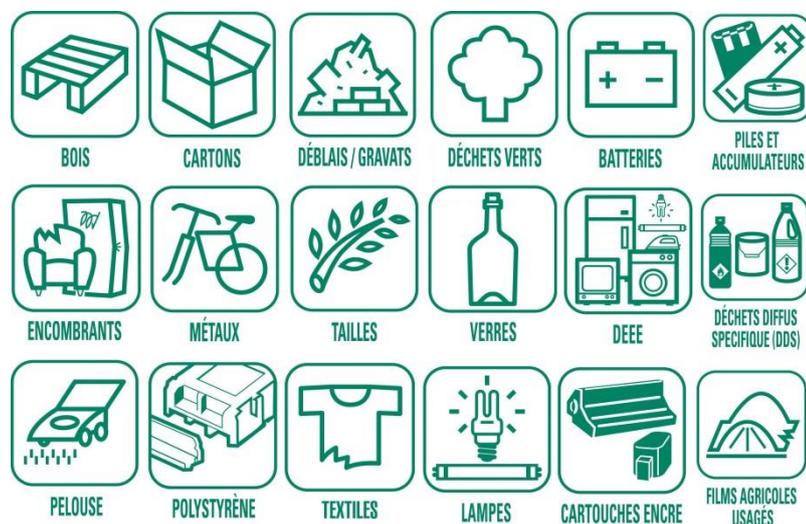
Les déchetteries de la CCGVM sont localisées à **Aÿ, Dizy, Mareuil sur Aÿ et Tours sur Marne.**

Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés) et sont gardées par trois agents pour un total de 86 heures d'ouverture par semaine.



Horaires 2017	AY	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE
LUNDI	FERMÉE	FERMÉE	8H à 12H 15H à 18H	FERMÉE
MARDI	8H à 12H 14H à 17H	8H à 12H 14H à 17H	FERMÉE	9H à 12H
MERCREDI	8H à 12H 14H à 17H	FERMÉE	15H à 18H	14H à 18H
JEUDI	FERMÉE	8H à 12H 14H à 17H	8H à 12H 15H à 18H	9H à 12H
VENDREDI	8H à 12H 14H à 17H	FERMÉE	FERMÉE	14H à 18H
SAMEDI	14H à 17H	8H à 12H 14H à 17H	8H à 12H	9H à 12H 14H à 17H
Total	24 H	21H	21 H	20 H

Déchets acceptés



Déchets refusés



3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

3.1. SCHÉMA GÉNÉRAL



Centre de valorisation du SYVALOM - Traitement des OMR/Encombrants et Biodéchets -

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR et les biodéchets de la Marne, dans deux unités distinctes.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, nos déchets sont ensuite transférés à l'usine de la Veuve. Nos OMR (bac gris) et les encombrants des déchetteries sont traités par l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) et nos biodéchets par l'UVA (Unité de Valorisation Agronomique).

✓ Unité de Valorisation Énergétique

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées. La capacité nominale annuelle du four est de 100 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale VEOLIA.

Deux résidus d'incinération sont obtenus : les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ; et les REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentent 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.



Schéma d'implantation des centres de transferts de la Marne



Unité de traitement des fumées et mâchefers stockés pour la filière routière

✓ Unité de Valorisation Agronomique

Cette unité valorise les biodéchets en compost. Ils sont broyés, mélangés et stockés sous bâche où ils seront ventilés pendant la période de fermentation (1 mois et demi). Sur une aire de stockage, le produit est ensuite humidifié (captage des eaux pluviales) pendant la période de maturation de 2 mois.

A l'issue de cette dernière phase, le compost est mûr, il peut être stocké puis criblé avant d'obtenir un produit stable et conforme aux normes en vigueur ; produit qui sera utilisé par l'agriculture.

La capacité nominale annuelle de l'installation est de 28 000 tonnes et l'installation est exploitée par VEOLIA PROPRETE.



Dispositif de broyage des biodéchets et stockage en alvéole sous bâche.

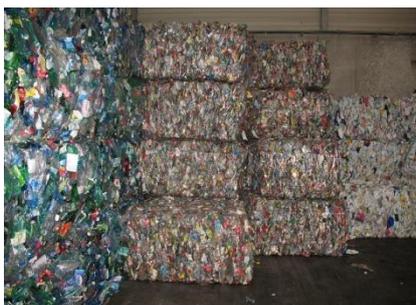
Centre de tri du SYVALOM - Tri des recyclables hors verre (flux BCMPJ) -

Pour être valorisés, les recyclables (EMR, ancien bac jaune, et JRM, ancien bac bleu), doivent d'abord être triés. Cette manipulation est réalisée depuis le 1^{er} avril 2016 au nouveau centre de tri automatisé du SYVALOM à la Veuve, exploité par COVED, groupe PAPREC.

Les déchets recyclables sont ainsi séparés par matériaux, pour être expédiés en balles vers les recycleurs.

Dans ce nouveau centre, le tri des matériaux est réalisé en grande partie de façon automatisée et permet d'écarter les déchets non recyclables (erreur de tri), qui seront traités en refus de tri, comme le seraient les OMR.

En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.



Exemple de balles de plusieurs sortes d'emballages plastiques.

Centre de traitement SIBELCO Reims - Traitement du verre -

Concernant **le verre** (bac vert et PAV), il est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France. Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est ensuite acheminé vers l'usine de recyclage.

Traitement des déchets de déchetteries

GRAVATS	Ils sont broyés pour être utilisés dans le BTP, majoritairement valorisés en remblais, par BROYAGE NORD EST à Livry Louvercy
CARTONS	Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons.
BOIS	Ces déchets seront broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.
DÉCHETS VERTS	Ils sont dirigés vers un centre de compostage, comme celui de la société Broyage Nord Est sur la ZAC de la Côte des Noirs à Tours sur Marne.
FERRAILLE	Les ferreux seront broyés et recyclés par Ets HAUBOURDIN.
TOUT VENANT	Le contenu étant complexe quant à la diversité des matériaux, aucun tri n'est effectué. Depuis le 1 ^{er} juillet 2016, ils alimentent les fours du Centre de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve.
DÉCHETS DE BAILLAGEUSE	Ces déchets sont envoyés à l'ISDND de BEINE NAUROY ou de HUIRON et seront enfouis.
DMS	Ils sont collectés en déchetterie et traités par des sociétés agréées par l'Eco organisme Eco-DDS. Pour notre collectivité, il s'agit de CHIMIREC à Saint Just en chaussée (60). Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

4. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets, en s'adaptant aux différents publics.

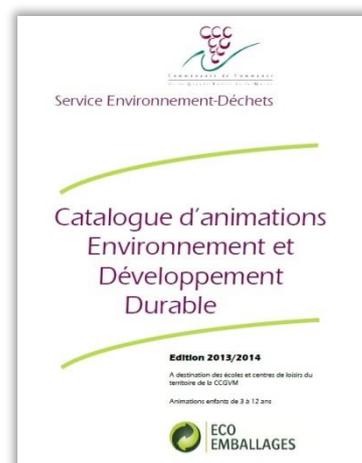
Accueil quotidien à la CCGVM

C'est principalement au siège de la CCGVM qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe (avec ou sans rendez-vous), soit par téléphonie ou encore par échange de mails. C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagés. Questions récurrentes : la collecte des déchets et la gestion des bacs. Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchetterie, complété par la distribution de documents informatifs.

Interventions dans les écoles

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets. Elles sont réalisées dans les écoles du territoire, pour tous les niveaux, sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

D'autres interventions sont proposées, comme par exemple une séance sur le recyclage des bouteilles et flacons en plastiques, avec support vidéo et présentation d'échantillons.

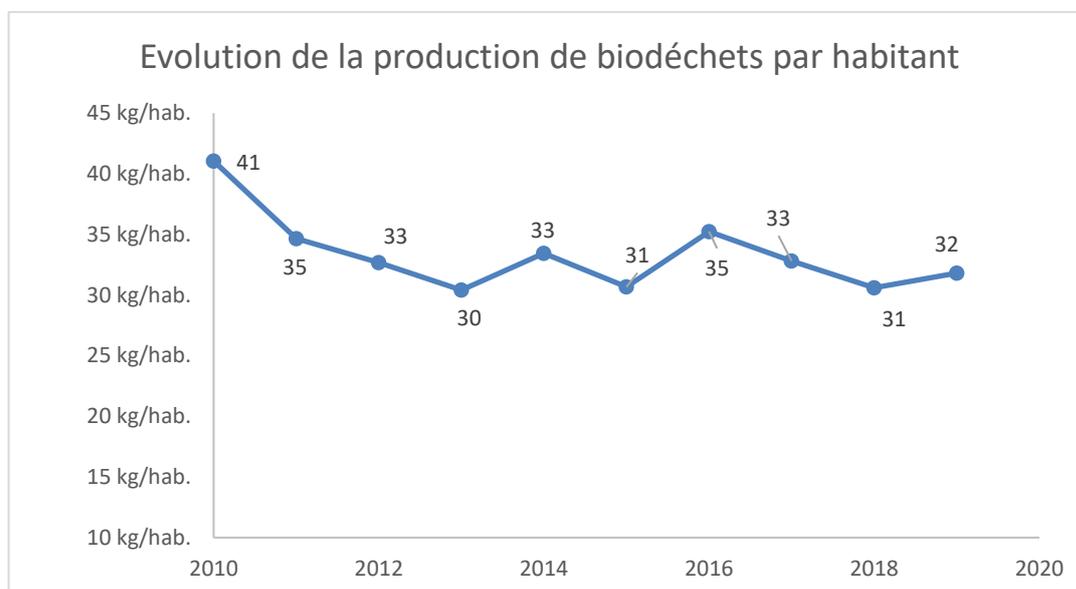
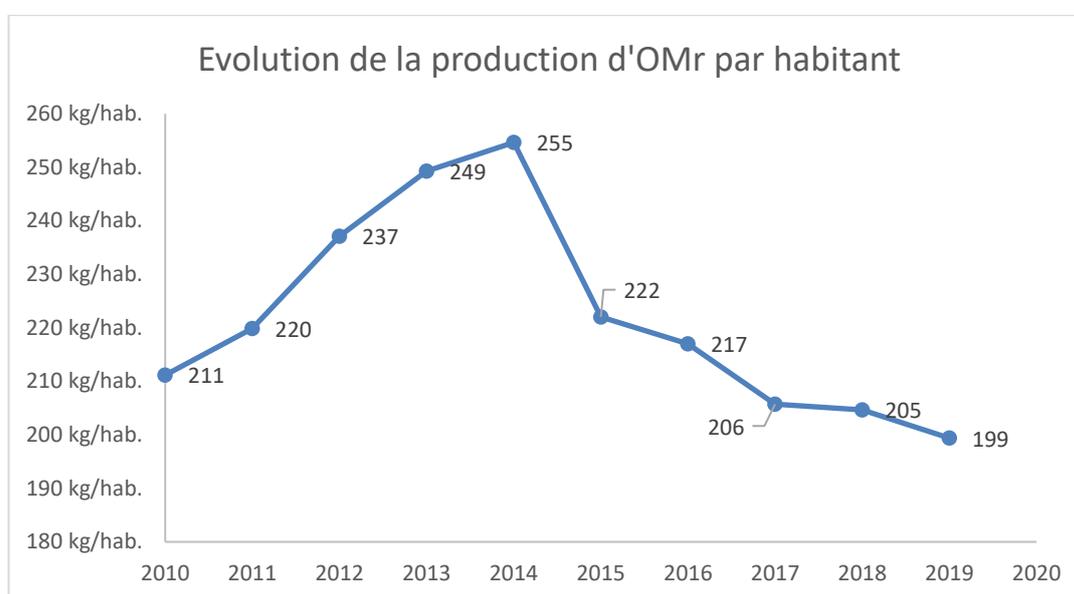


PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV

1.1. OMR ET BIODECHETS

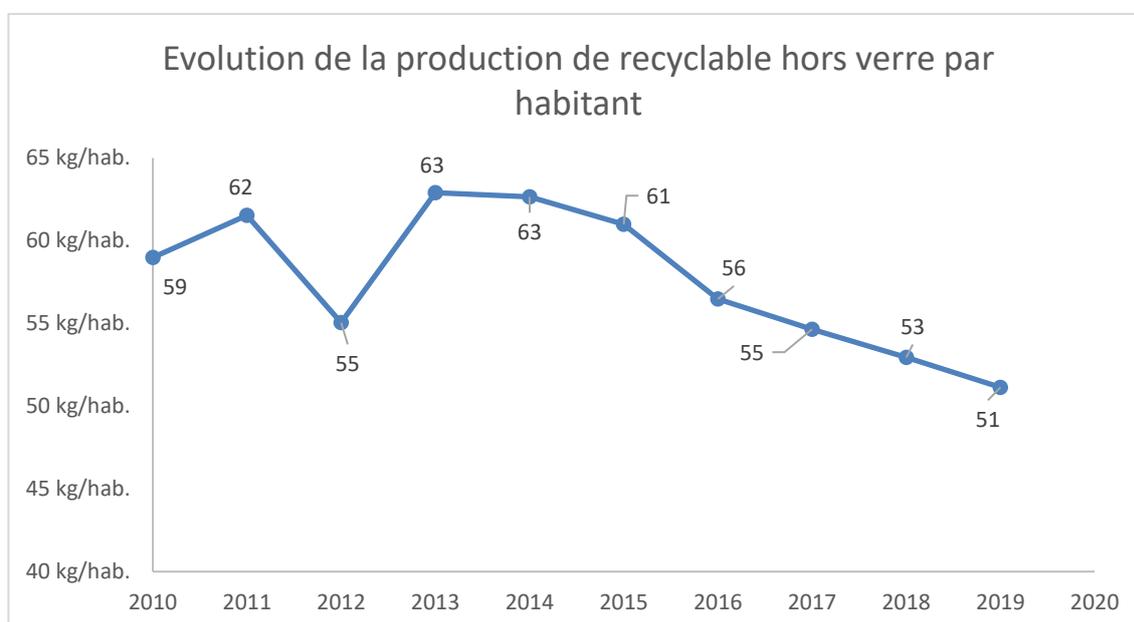
OMR et BIODECHETS		
OMR	Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels (ayant adhéré au service)	
	3 010 tonnes (-2,62 %)	199 kg / hab. (-3 %)
	Déchets acceptés : restes de repas, épluchures, branchages, tontes, tailles : tous déchets fermentescibles	
BIODECHETS	481 tonnes (3,75 %)	31.8 kg / hab. (+3,9%)
Bilan	OMR : une baisse du tonnage qui persiste Biodéchets : légère hausse	



1.2. LA COLLECTE SÉLECTIVE

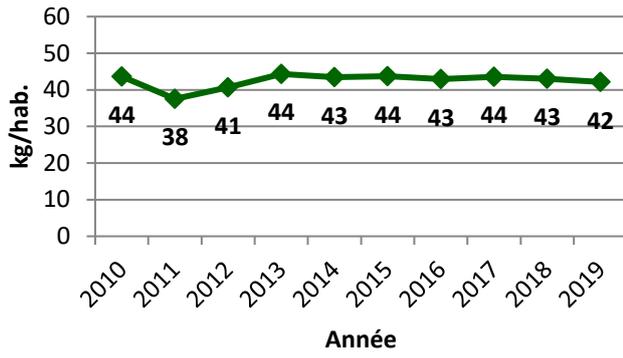
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la collecte des recyclables se fait en flux unique, en mélangeant les emballages aux papiers. En 2018, tout le territoire est passé en collecte en sacs (or collectifs et professionnels qui conservent leur bac jaune).

Recyclables secs hors verre (anciens EMR et JRM)		
	Déchets acceptés : bouteilles et flacons en plastique, cartons, briques alimentaires, emballages en métal, journaux, revues, magazines, impressions et tous déchets de papiers propres	
	772 tonnes (-3,49 %)	51 kg / hab. (-3,92%)
Bilan	Ratio en constante baisse depuis 2014 Cependant, il reste supérieur aux ratios des collectivités adhérentes du Syvalom	

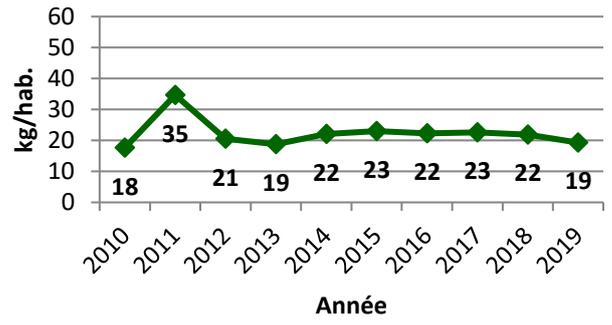


Verre		
	Déchets acceptés : bouteilles, bocaux et pots en verre (sans bouchons ni couvercles)	
Verre PAP	636 tonnes (-2,02 %)	42 kg / hab. (-2 %)
Verre AV	291 tonnes (-0,14 %)	19 kg / hab. (-12,4 %)
Bilan	Ratio stable dans l'ensemble, légère baisse des apports en apport volontaire en kg/hab	

Evolution de la production du verre en PaP



Evolution de la production du verre en AV

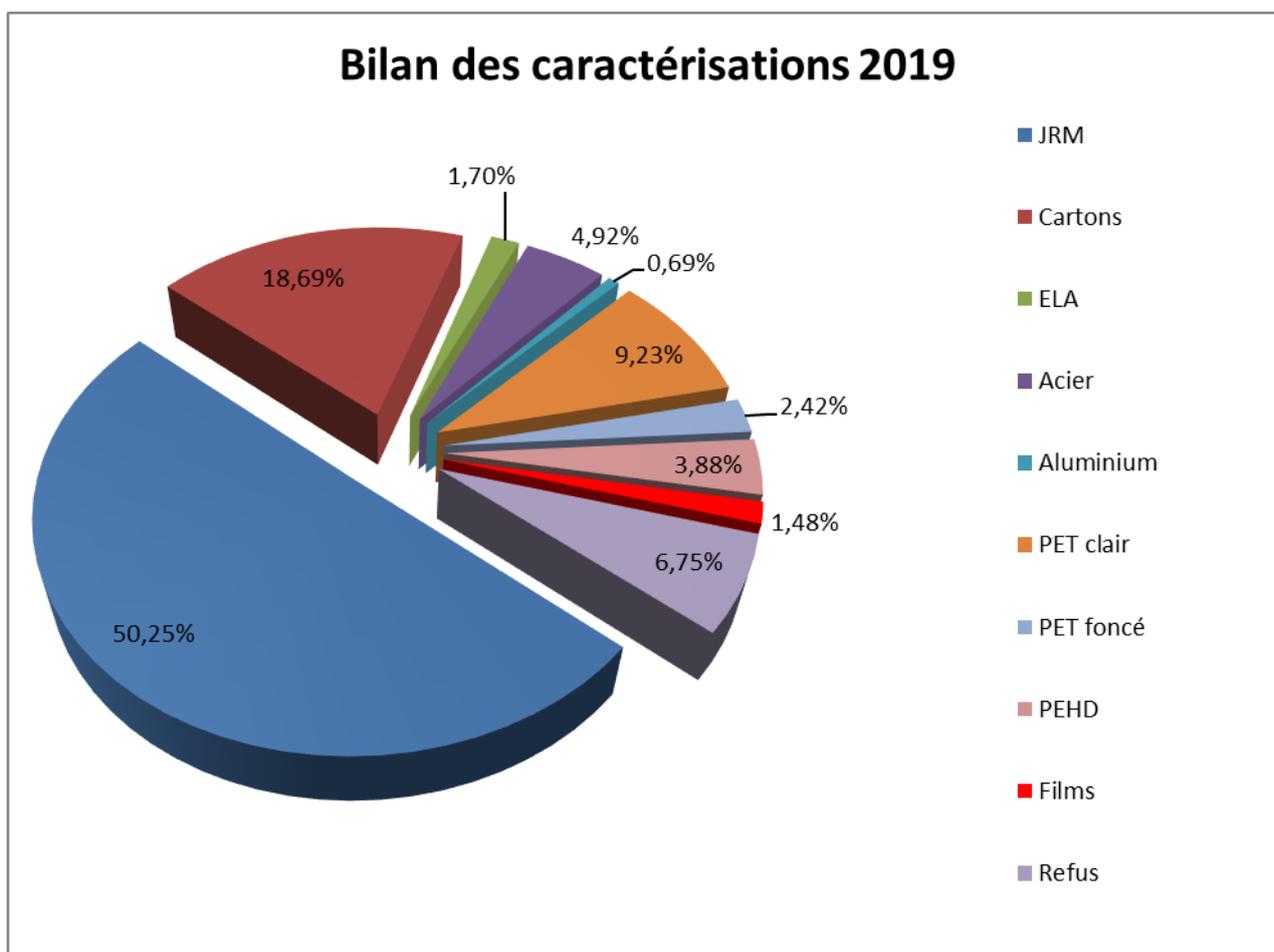


1.3. LE SUIVI QUALITÉ DU TRI

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2019, 15 caractérisations ont été réalisées sur ce flux en mélange.

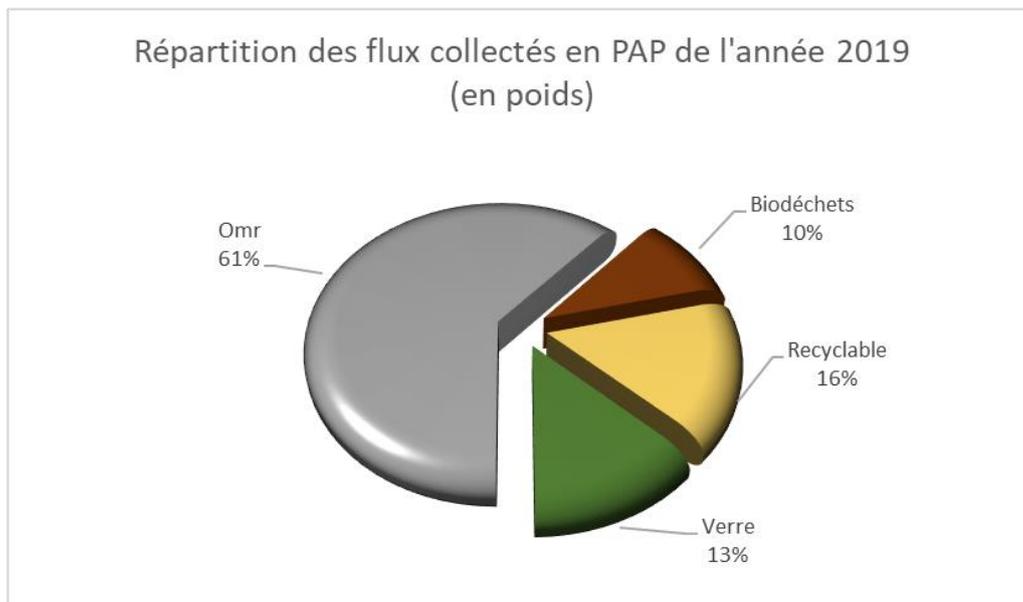
Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2019 est de **6,75 %** (7,3% en 2018)

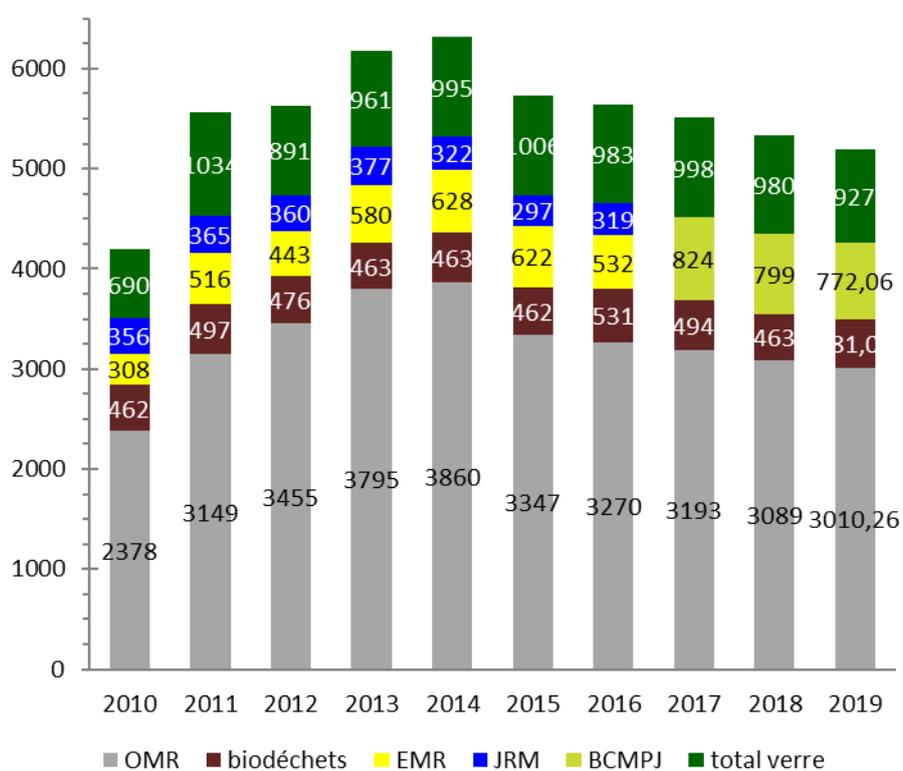


2. BILAN DE LA COLLECTE PAP ET AV

Bilan de la collecte sélective		
PAP	4 900 tonnes (-2 %)	324 kg / hab. (-8,1 %)
AV	291 tonnes (-12,8 %)	19 kg / hab. (-12,38 %)
BILAN	5 190 tonnes (-2,6%)	344 kg / hab. (-2,6 %)
Au global, diminution des déchets collectés en PàP et en Apport Volontaire		



Evolution des tonnages collectés en déchets ménagers



A noter en 2011 : Evolution de la population par un passage de 12 à 16 communes et en 2013, passage de 16 à 17 communes.

3. LA COLLECTE EN DECHETTERIE

4.1. LES DÉCHETS BANALS

Les déchets banals se composent des flux suivants :

- **Gravats** : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) ; sauf substances dangereuses, plâtres et amiante-ciment ;
- **Déchets verts** : feuilles mortes, déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- **Bois** : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- **Cartons** : tout carton propre ou papiers, aplatis.
- **Tout Venant** : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques.
- **Métaux** : tous les métaux

Bilan des apports en déchetterie (bennes)

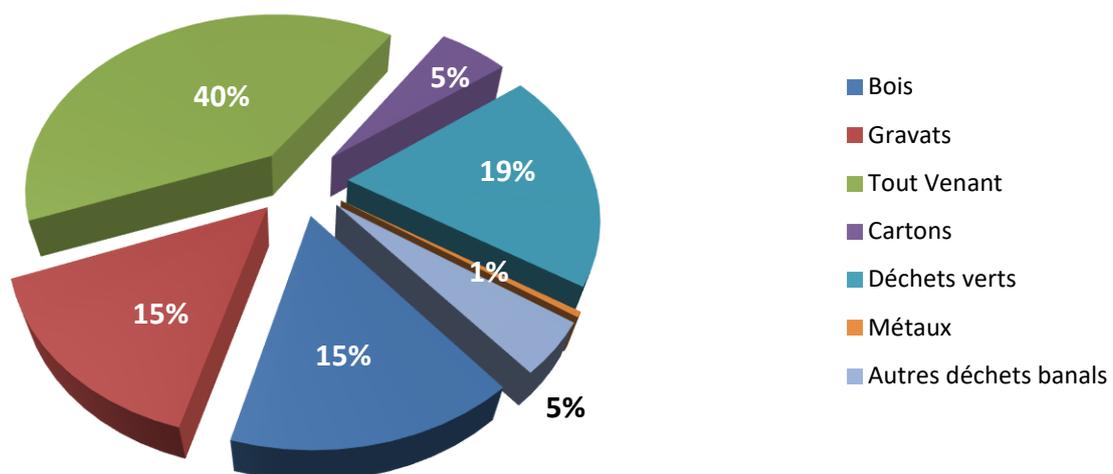
Déchets (en tonnes)	AY	DIZY*	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE	BILAN
GRAVATS	333	-	288	213	835 tonnes (+19,5 %)
DECHETS VERTS	248	162	285	373	1069 tonnes (+11 %)
BOIS	306	169	202	173	850 tonnes (+14.6 %)
CARTONS	93	49	76	78	296 tonnes (-4,8 %)
TOUT VENANT	694	389	654	428	2 166 tonnes (+3,9 %)
ECO MOBILIER	-	-	67	78	144,5 tonnes (+17,6 %)
METAUX	-	12,3	-	13,9	26.2 tonnes (-23%)
BILAN	1 389 tonnes (28% ap-ports)	802 tonnes (16% ap-ports)	1 450 tonnes (29% apports)	1 309 tonnes (27% ap-ports)	4 950 tonnes (+4%)

*y compris bennes mises à disposition de la Ressourcerie Recup'R

Le dispositif ECO-MOBILIER continue de progresser avec un tonnage qui augmente par rapport à 2018.

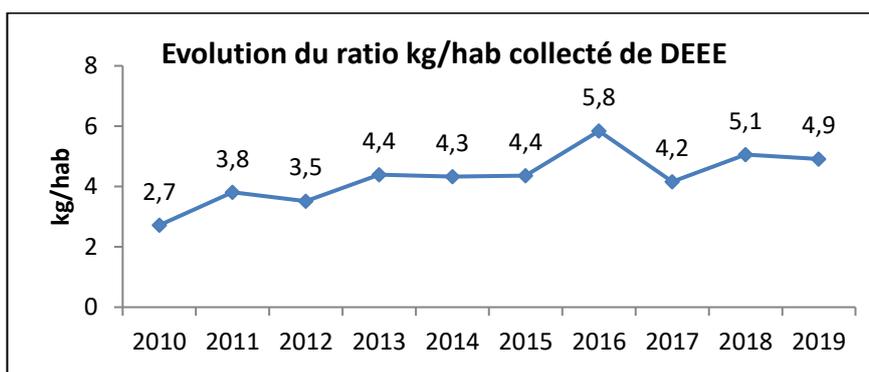
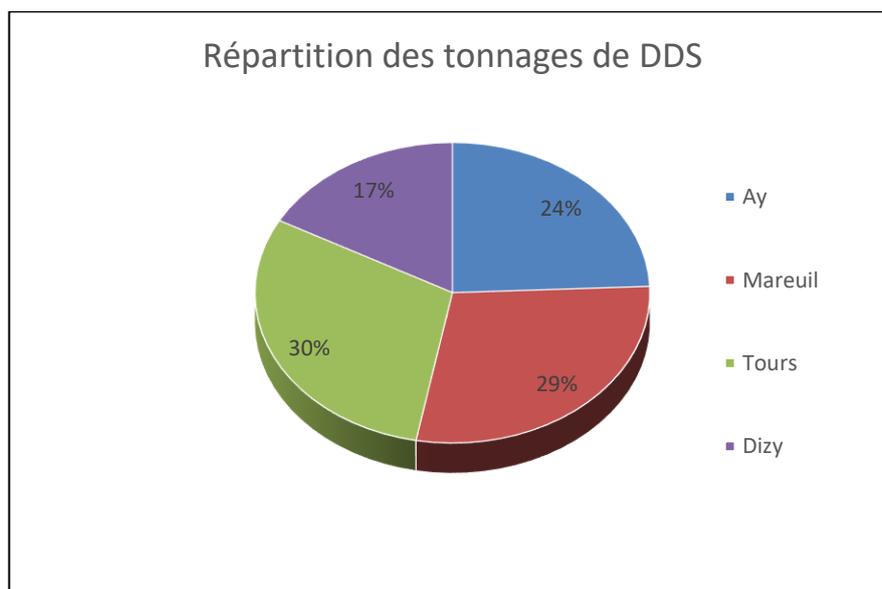
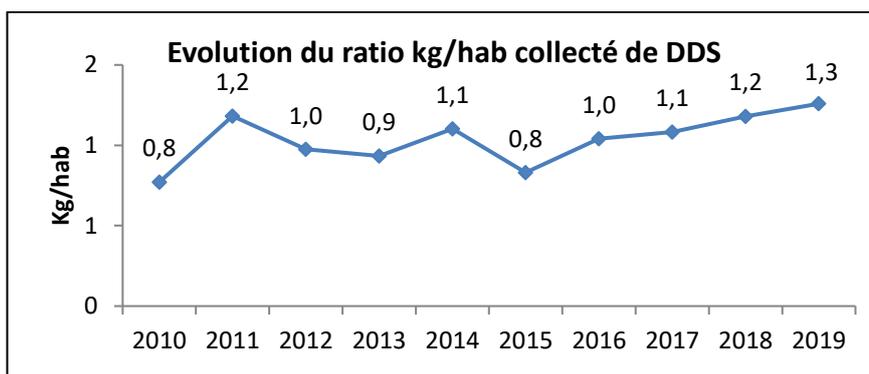
Autres déchets banals collectés		
Déchets des communes	231.6 tonnes (34.7 %)	15,3 kg / hab.
Bennes manifestations	10,4 tonnes (-58,4 %)	0,7 kg / hab.
Autres déchets verts	6,62 tonnes (-55,9 %)	0,4 kg / hab.
BILAN	248,6 tonnes (+4,1%)	16,5 kg / hab.

Répartition en poids des apports de déchets banals

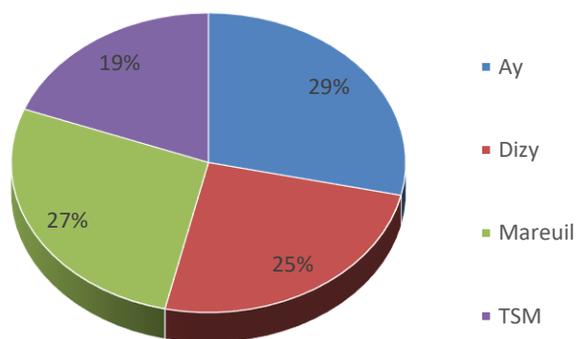


4.2. LES DÉCHETS SPÉCIAUX

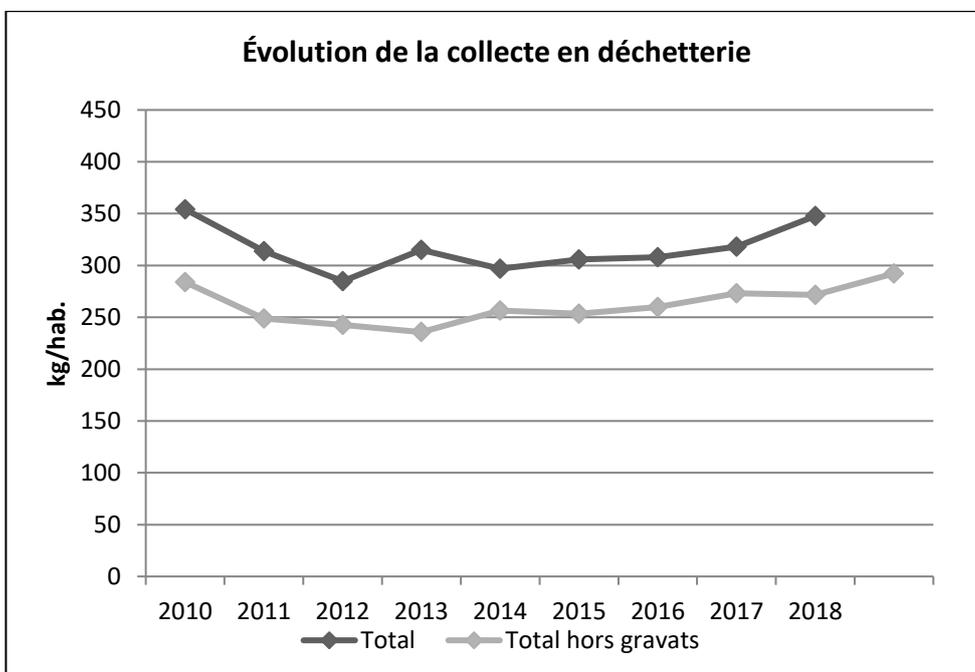
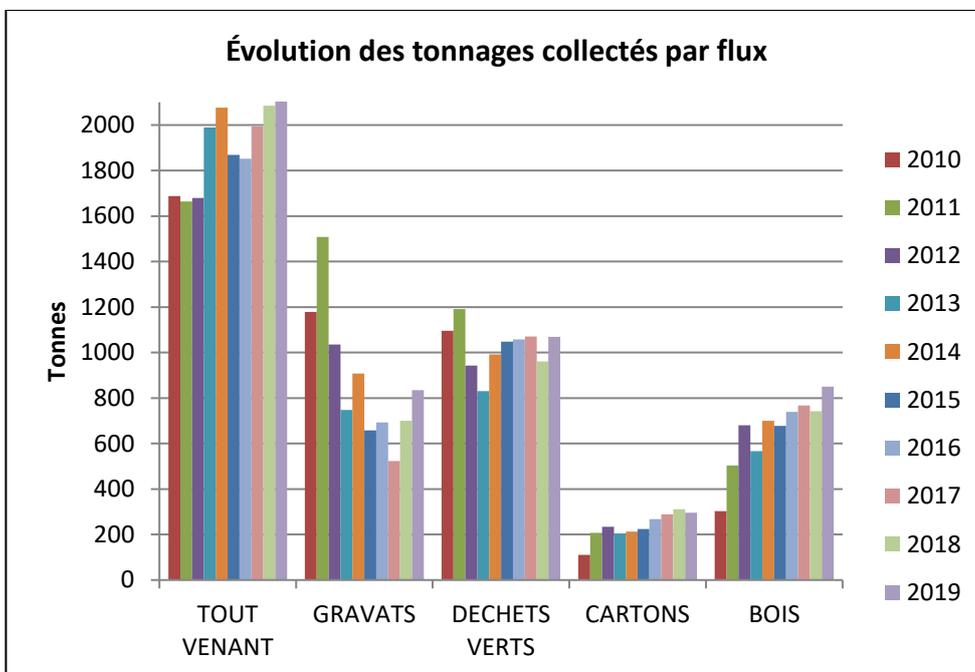
Déchets ménagers spéciaux					
Déchets	AY	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE	BILAN
DDS	4,6 tonnes	3,2 tonnes	5,5 tonnes	5,7 tonnes	19 tonnes (+7 %)
DEEE	21,2 tonnes	18,5 tonnes	20,2 tonnes	14,2 tonnes	74,2 tonnes (-2,8%)
Bilan 2019 DMS					
93,2 tonnes (- 0,85%) – 6 kg/hab. (-2.23 %)					



Répartition des tonnages de DEEE



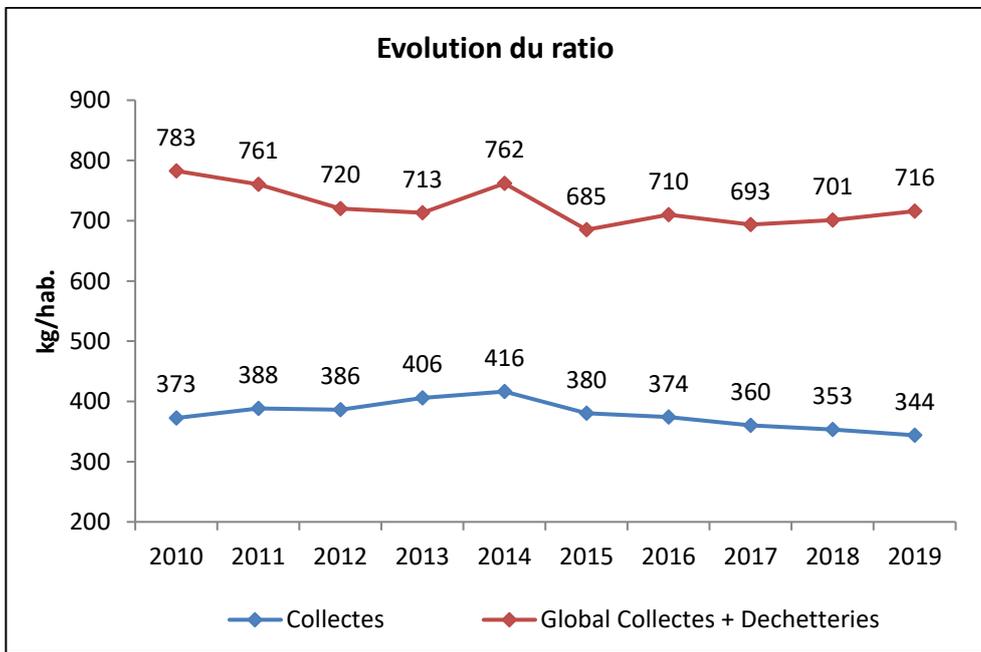
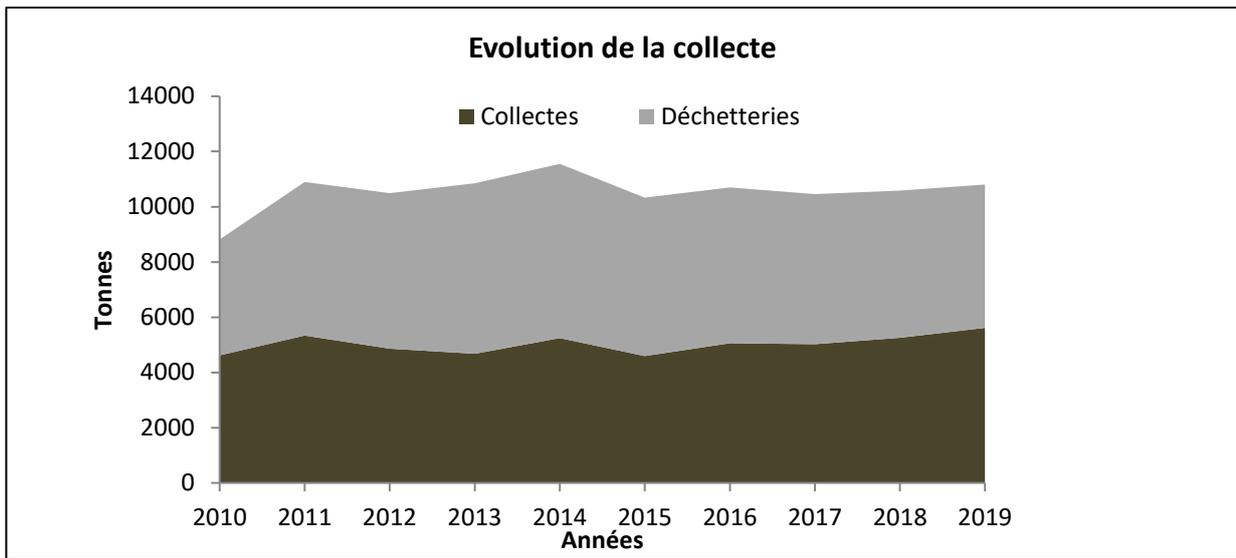
Bilan 2019 collecte en déchetterie
 5 152 tonnes (+3%) - 341 kg/hab. (+2%)



5. BILAN DES QUANTITÉS COLLECTÉES

5.1 BILAN

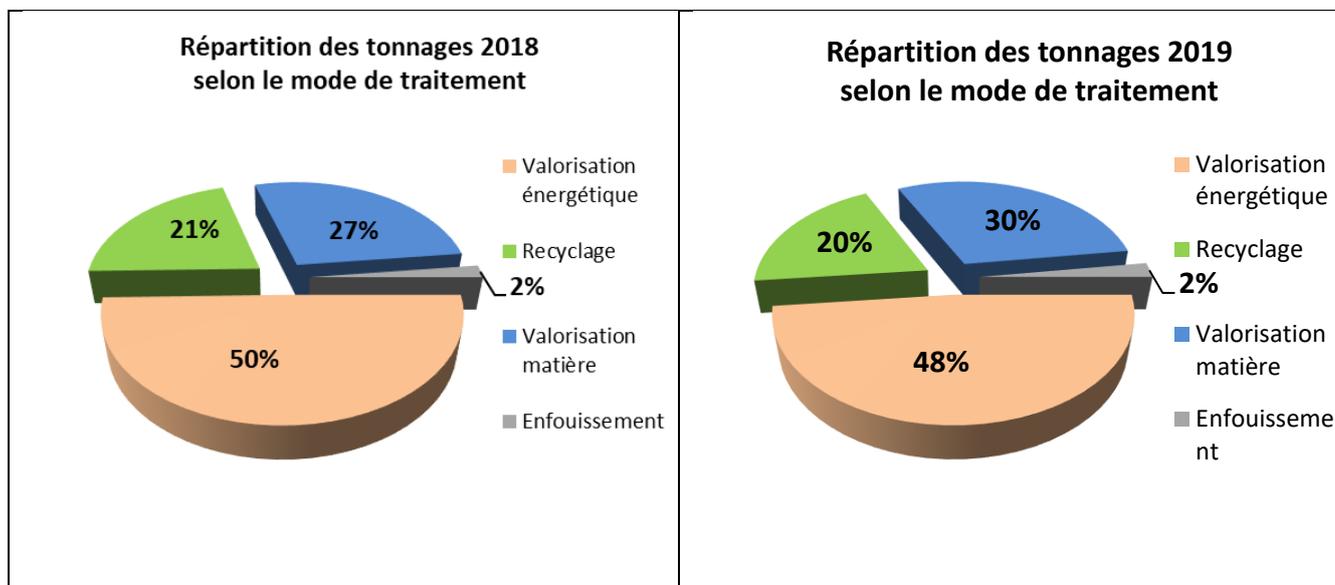
Bilan 2019
10 806 tonnes (+2,1 %) - 716 kg/hab. (+2,1 %)
Au global, stagnation des tonnages collectés



En ratio par habitant comme en tonnage, la quantité globale collectée est en légère augmentation en comparaison avec l'année 2018.

Les déchets sont traités, en fonction de leur nature, par : valorisation, recyclage ou sinon enfouissement*. Par rapport à 2018, la proportion d'enfouissement reste stable. Les déchets enfouis sont les déchets de collectivité (type balayeuse) et les déchets issus des manifestations.

Les encombrants de déchetteries sont traités par valorisation énergétique depuis le 1^{er} juillet 2016.



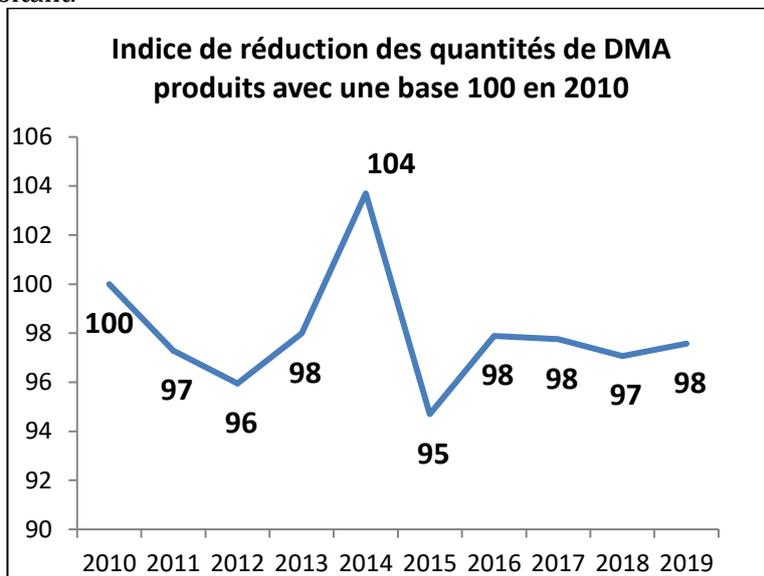
(* enfouissement hors gravats, déchets inertes)

5.2 NOUVEAUX INDICATEURS

Le décret du 30 décembre 2015 a introduit de nouveaux indicateurs de suivis relatifs à la prévention des déchets.

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits avec une base 100 en 2010.

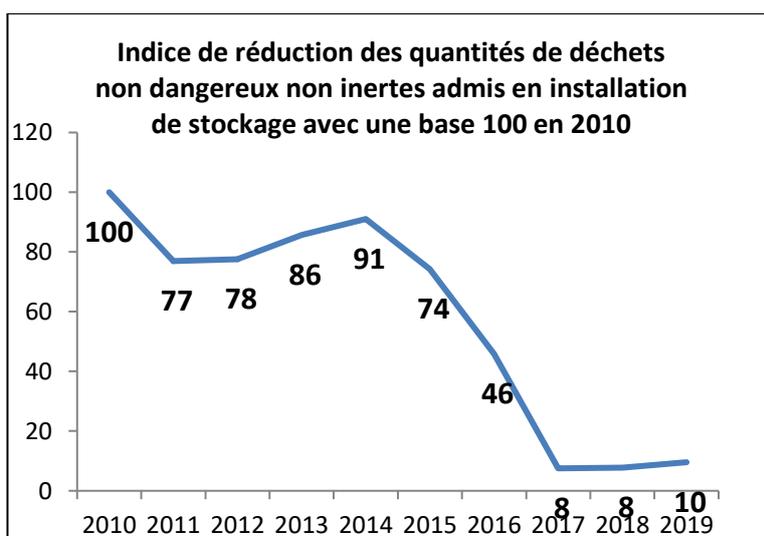
La collectivité ayant subi des modifications de périmètre, l'indice sera calculé à partir des ratios de production en kg/habitant.



La quantité de déchets ménagers et assimilés reste constante par rapport à l'année 2018.

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

Les déchets concernés sont les encombrants et les déchets des communes (balayouse, bennes manifestations). Les gravats sont des déchets inertes et ne sont donc pas concernés.



En 2016, la baisse significative était liée à la prise en charge partielle (au 1/07/2016) du tout venant par l'UVE du SYVALOM.

En 2017, cette prise en charge est totale (année complète) d'où la baisse significative de cet indice, confirmée en 2018. En 2019, l'indice reste stable.

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

Avant-propos

La CCGVM s'est engagée en 2014 dans la démarche ComptaCoût de l'ADEME. Les indicateurs financiers 2019 sont donc issus de cette logique de comptabilité. L'organisation des coûts ne permettra pas de déterminer l'évolution des coûts pour chaque poste.

Cette démarche permet la construction d'une matrice à partir des données financières demandées par l'ADEME. Cette matrice permet une visibilité globale des indicateurs financiers. La matrice 2019 est à la fin de ce rapport.

Cette matrice renseigne les coûts des 8 flux de déchets identifiés pour la CCGVM.

Définition de la méthode ComptaCoût de l'ADEME

ComptaCoût est une méthode permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit (voir annexe) selon une logique de flux de déchets d'une part (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchetteries...) et étapes techniques de gestion d'autre part (collecte, tri, traitement, stockage...).

ComptaCoût s'appuie sur les principes de la comptabilité publique.

ComptaCoût répond à 3 objectifs essentiels :

- L'implantation au sein de la collectivité d'un dispositif de suivi des coûts de gestion du service déchets ;
- La connaissance et l'analyse fine des coûts, l'évaluation des actions engagées, l'anticipation ;
- La communication tant interne qu'externe : dans la collectivité, entre collectivités, vers les usagers, en direction des pouvoirs publics

1. CHARGES DE LA GESTION DES DÉCHETS

1.1. CHARGES FONCTIONNELLES

Les charges fonctionnelles se composent des charges liées à la communication et des charges de structures (part des charges globales de la CCGVM rattachées à la gestion des déchets). Ces charges sont ensuite réparties sur les 8 flux de déchets.

Charges fonctionnelles	
Charges de structure	65 030 €
Charges de communication	4 155 €
69 422 € HT - 4,60 €/hab.	

1.2. CHARGES TECHNIQUES

Les charges techniques se composent des charges liées directement à la collecte et au traitement des déchets. *Exemple : collecte du verre en PAP, achats de récipients de collecte, tri des recyclables, etc.*

Charges techniques	
Prévention	32 593 €
Précollecte (achats des contenants)	51 958 €
Collecte (PAP, AV et déchetteries)	733 706 €
Transfert / transport	85 760 €
Tri	101 397 €
Transport / traitement des déchets	899 434 €
1 904 847 € HT - 124 €/hab.	

2. FINANCEMENT DU SERVICE

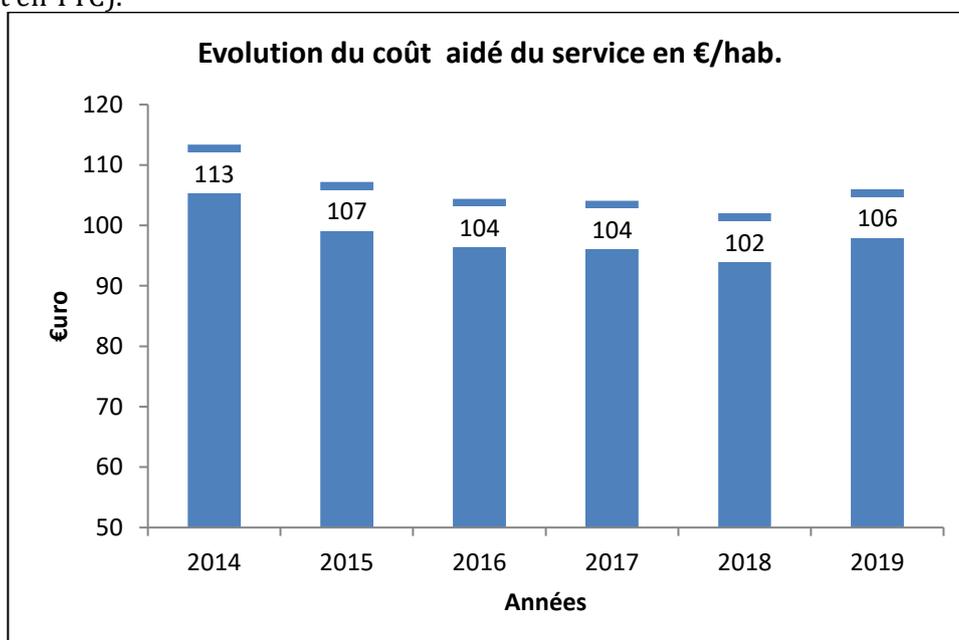
Produits et soutiens	
Ventes de matériaux et énergie	261 071 €
Soutiens des sociétés Agrées	296 817 €
Autres contributions	
TEOM	348 384 €
Redevance spéciale	16 893 €
923 165 € - 52,1 €/hab	

Le complément est assuré par le budget général.

3. BILAN FINANCIER

Bilan financier 2019 CHARGES : 1 974 269 € HT RECETTES : 557 888 € HT CONTRIBUTIONS : 354 656 € HT	
Coût aidé TTC	1 597 252 €
Dont TVA acquittée	181 109 €
106 €/hab. Coût global stable	

Les données suivantes concernent le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de la collectivité une fois les recettes industrielles, les soutiens des organismes agréés et les aides déduites des charges (coût complet en TTC).

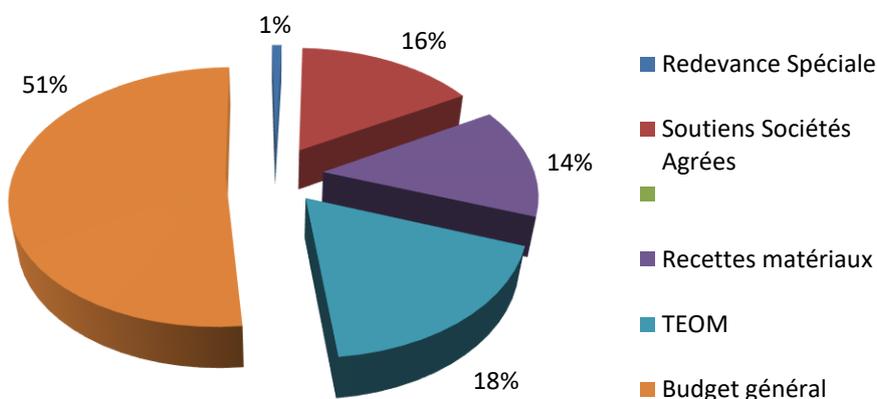


Coût aidé par flux, à la tonne et par habitant

coût aidé en € TTC		OMR	Verre		Recyclables hors verre	Biodéchets (ménages)	Déchets des déchetteries	Déchets des communes	TOTAL
			PAP	AV					
cout aidé à la tonne	2019	200	88	0	42	512	106	153	143
	2018	187	80	4	70	489	124	153	149
	2017	180	83	5	86	419	144	150	155
	2016	172	88	7	420	411	116	111	149
	2015	172	90	5	581	469	111	122	154
	2014	158	99	8	609	478	126	139	163
cout aidé à l'habitant	2019	40	4	0	2	16	37	3	106
	2018	38	3	0	4	15	40	2	102
	2017	38	4	0	5	14	42	2	104
	2016	37	4	0	11	14	36	2	104
	2015	38	4	0	15	14	33	2	107
	2014	40	4	0	17	19	33	2	113

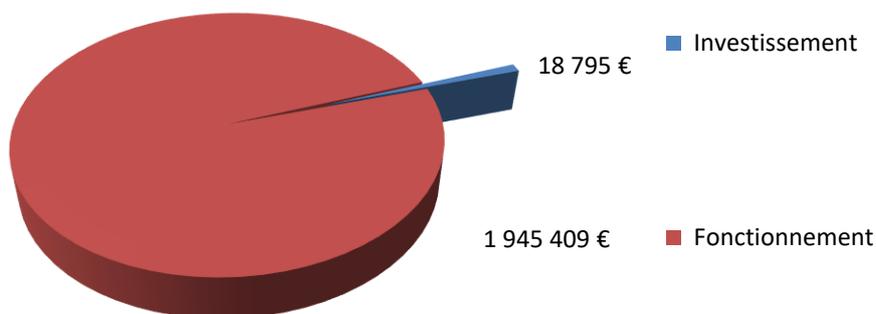
Ces valeurs diffèrent du strict exercice comptable car la méthode ComptaCoût de l'ADEME suit des règles précises et permet de comparer une collectivité à une autre. Ainsi, certains éléments sont ici pris en compte et peuvent amener une différence avec le compte administratif : durée d'amortissement défini dans la méthode, prise en compte des charges de structures, etc.

Répartition des recettes 2019



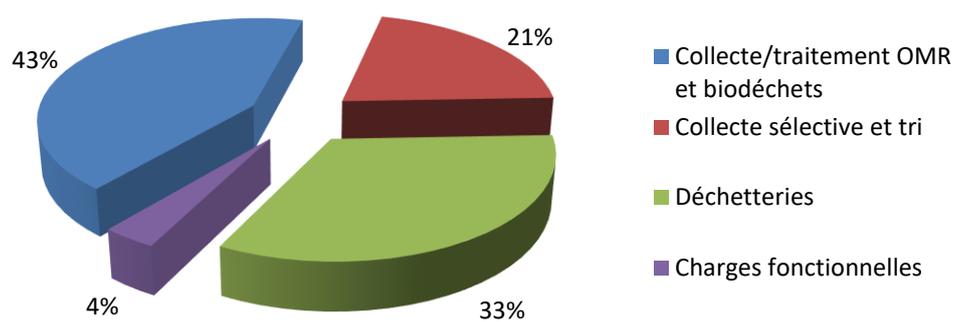
Les recettes sont en nettes hausse grâce à l'augmentation de la TEOM.

Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service (fonction 812)



Peu d'investissements ont été effectués sur 2019.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2019



Les dépenses de fonctionnement reste globalement constante avec une légère hausse des couts de collecte des déchets menagers.

4. PERSPECTIVE 2019

L'année 2020 devrait voir l'émergence de nouveaux projets d'investissement : contrôle d'accès en déchetteries et densification des colonnes à verre présentes sur le territoire. Ces nouveaux projets permettront, à terme, de réduire le coût de fonctionnement du service.

ANNEXES

Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises

Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises			
Prestataire	Objet		TOTAL (TTC)
	Déchetterie d'Ay		110 195 €
	Déchetterie de Dizy		54 959 €
	Déchetterie de Mareuil sur Aÿ		64 135 €
	Déchetterie de Tours sur Marne		34 267 €
	Déchets verts du stade d'Aÿ		820 €
	Rachat matière carton métaux		9 911 €
	Bennes manifestations		2 029 €
	Part fixe		5 705 €
SYVALOM	Traitement des OMR et des biodéchets		391 063 €
	Tri des recyclables		134 354 €
	Refus de tri		7 613 €
	Traitement des encombrants des déchetteries		220 657 €
MINERIS	Collecte du verre en apport volontaire		12 165 €
Sté Nouvelle Compostage Champenois	Déchets verts de la déchetterie de Tours sur Marne		14 663 €
ECT Collecte	Verre collecte		76 869 €
EDINORD	Collectes OM / Bio / Recyclables en porte à porte		560 208 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture de bacs		13 530 €
PTL	Fourniture de sacs jaunes (2017 - expérimentation des 4 communes)		12 126 €
SAS BARBIER	Fourniture de sacs jaunes (2018)		11 352 €

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

SOUTIEN DES ECO ORGANISMES	Champ d'application	Objet du soutien	Montant
ECO MOBILIER	Mobilier en déchetteries	Compensation financière	26 166 €
EcoFolio	Papiers	Valorisation matière	17 210 €
ECO EMBALLAGES	Emballages	Métaux extraits des mâchefers et valorisation énergétique	17 125 €
		BCMP	190 673 €
		Verre	10 200 €
		Communication BCMP	2 146 €
		Communication Verre	115 €
		Ambassadeurs BCMP	3 797 €
		Ambassadeurs Verre	203 €
ECO TLC	Textiles Linges et Chaussures	Communication	1 510 €
OCAD3E	DEEE (déchettes)	Compensation financière	4 415 €
ECO DDS	DDS	Communication	3 427 €
Total			276 987 €

**Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation
(vente de matériaux, d'électricité) par flux de déchets**

Vente de matériaux

Flux	Objet	Montant
OMR	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 547 €
Tout Venant	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 599 €
Recyclables	BCMPJ	69 489 €
	Verre	27 740 €
Déchetteries	Cartons	6 794 €
	Métaux	3 116 €

Recettes électriques

Flux	Montant
OMR	66 714 €
Tout Venant	68 078 €

Total	247 077 €
--------------	------------------

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne: en attente de validation

Année 2019 Montants en euro HT Population adhérente : 15 037 hab.			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre		Recyclables secs des DM hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Autres services		
				PàP	AV					Textiles		
			A	B	C	D	E	F	G	H		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	1	19 885	2 368	444	11 992	6 147	23 112	1 082	-	65 030
		Communication	2	2 067	409	7	636	376	647	14	-	4 155
		TOTAL Fonctionnelles		21 952	2 777	451	12 627	6 522	23 759	1 096	-	69 185
	Techniques	Prévention	3	-	-	-	160	-	32 433	-	-	32 593
		Pré-collecte	4	9 029	1 907	600	36 247	4 175	-	-	-	51 958
		Collecte	5	208 487	69 881	11 059	143 235	183 023	118 022	-	-	733 706
		TOTAL Collecte et pré-collecte		217 515	71 788	11 659	179 482	187 197	118 022	-	-	785 664
		Transfert/Transport	6	-	-	-	23 118	-	56 642	-	-	85 760
		Traitement des déchets non dangereux	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Tri et conditionnement	8	-	-	-	101 397	-	-	-	-	101 397
		Traitement des inertes	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux		-	-	-	130 515	-	56 642	-	-	187 157
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	10	-	-	-	-	-	4 930	-	-	4 930
		Autres charges										
(REG) Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	11	-	-	-	-	-	100 851	32 844	-	-	133 695	
(REG) Transfert/Transport - Compostage	12	-	-	-	-	31 584	49 090	745	-	-	81 419	
(REG) Transfert/Transport - Incinération	13	393 189	-	-	-	-	271 275	-	-	-	664 463	
(REG) Transfert/Transport - traitement des inertes	14	-	-	-	-	-	14 926	-	-	-	14 926	
TOTAL Techniques		610 704	71 788	11 659	310 157	218 781	648 169	33 589	-	-	1 904 847	
TOTAL Charges		632 656	74 565	12 110	322 785	225 304	671 928	34 685	-	-	1 974 032	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	15	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Matériaux	16	73 385	19 031	8 709	69 489	-	12 770	-	-	183 383
		Energie	17	2 802	-	-	-	-	74 886	-	-	77 688
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie		76 187	19 031	8 709	69 489	-	87 656	-	-	261 071
		Prestations à des tiers	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres produits	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL Industriels		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	20	15 430	7 196	3 293	226 171	-	32 190	-	1 507	285 787
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Subventions de fonctionnement	22	-	-	-	-	-	2 403	-	-	2 403
Aides à l'emploi		23	-	-	-	-	-	8 627	-	-	8 627	
TOTAL Aides		-	-	-	-	-	11 030	-	-	11 030		
TOTAL Produits		91 617	26 226	12 003	295 659	-	130 876	-	1 507	557 889		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée			60 659	7 068	1 114	34 393	22 124	52 363	3 389	-	181 109
	Contribution des usagers	TEOM	24	132 559	12 006	70	8 091	47 880	147 778	-	-	348 384
		Redevance Spéciale	25	7 236	1 529	-	1 856	-	-	-	-	10 621
		Facturation usagers (déchetterie)	26	-	-	-	-	-	6 272	-	-	6 272
	TOTAL Contribution des usagers		132 559	12 006	70	8 091	47 880	154 050	-	-	-	354 656
TOTAL Contributions		132 559	12 006	70	8 091	47 880	154 050	-	-	-	354 656	